



Municipalité

L'Abbaye, 30 septembre 2024

Préavis municipal n° 11/2024
CRÉDIT D'ÉTUDES POUR LES
AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES SUR LES ALPAGES DE
LA COMMUNE DE L'ABBAYE ET DU VILLAGE DES BIOUX

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de cent septante-cinq mille francs (CHF 175'000.--) TTC , pour financer la première partie du crédit d'études concernant ce grand projet. Le mandat a été donné aux bureaux Montanum de Sainte-Croix et RWB Vaud SA d'Yverdon-les-Bains. La Commune de L'Abbaye a déjà confié plusieurs mandats à ces 2 bureaux, qui possèdent les compétences requises pour un tel projet et sont également reconnus pour la qualité de leurs travaux par les différents services tant cantonaux que fédéraux.

M. Kim Fiaux pour le Bureau Montanum et M. Patrick Houlmann pour le bureau RWB Vaud SA assureront le pilotage du projet. Ils possèdent de nombreuses années de pratique dans ce genre de réalisation et sont habitués à ce type de travaux. Leurs expériences et compétences sont des gages de qualité et de professionnalismes. Ils seront secondés par MM. Eric Mosimann du bureau Montanum et Jean-Michel Tschäppät du bureau RWB Vaud SA.

1. SITUATION DE DEPART

Le projet a pour objectif d'assurer un approvisionnement en eau et en énergie sur les alpages qui traitent du lait et fabriquent du fromage. La quasi-totalité des alpages du projet a des

réserves en eau insuffisantes pour faire face à des sécheresses comme celles vécues en 2022 et en 2023. L'alimentation électrique par des génératrices pose également des problèmes pour la protection des eaux souterraines, de pollution et de coût d'exploitation. Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident qui entraînerait des conséquences désastreuses tant en termes de pollution que de coûts.

Le projet d'aménagement des alpages se concentre par extension sur :

- les six alpages propriété de la Commune, à savoir le chalet Neuf des Mollards, la Duchatte, le Bucley, le Pré d'Etoy, la Racine, le Croset au Boucher,
- les trois alpages propriété du Village des Bioux, à savoir la Pièce à Neveu, la Pièce à Ferdinand et la Grande Coche,
- les deux alpages propriété de la Commune de Cuarnens, à savoir le Sapelet Dessus et le Sapelet Dessous,
- l'alpage de Jolimont, propriété de Marc-Aurèle Rovero.

Les alpages susmentionnés se situent sur le territoire communal de L'Abbaye.

Il est à relever que plusieurs propriétaires d'habitations situées aux Bioux-Dessus portent également un intérêt à ce projet.

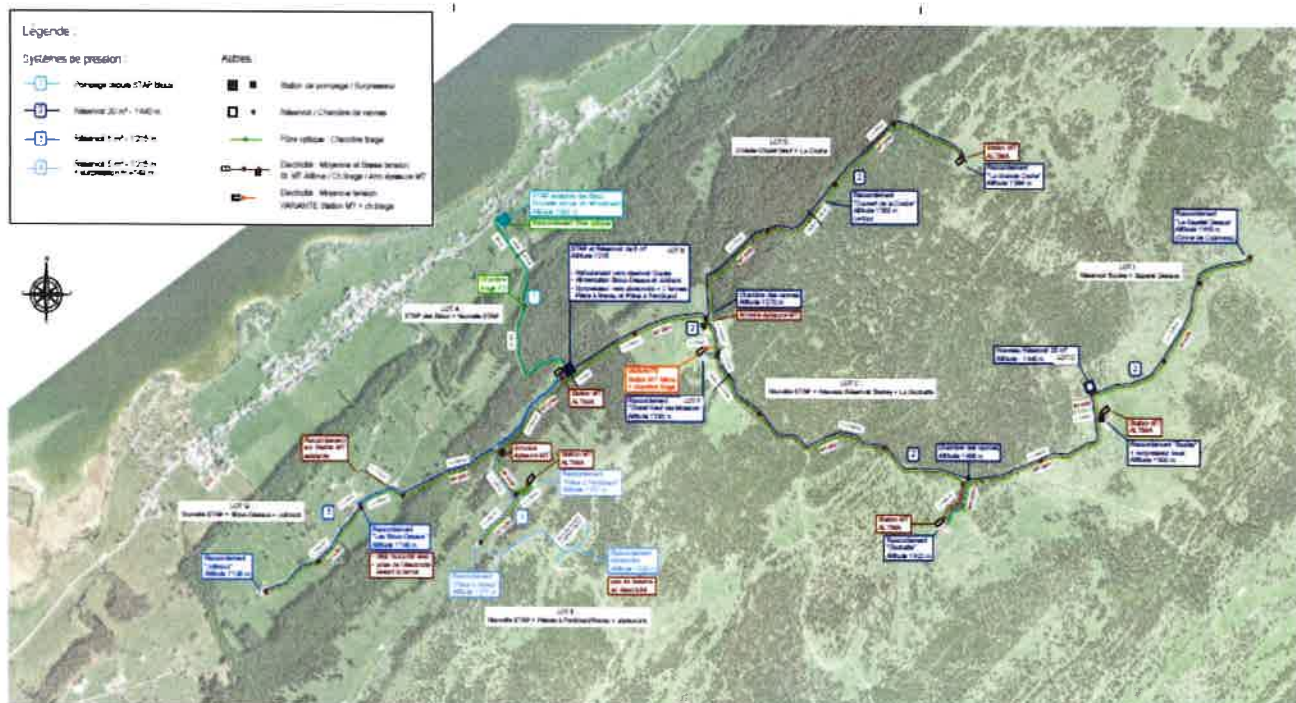
En plus des alimentations en eau potable et en électricité, le projet englobe plusieurs aménagements sur cinq alpages de la Commune de L'Abbaye, tels que réfection du toit d'un couvert, étanchéité des citernes, assainissement des places de bassin, pose de conduites, création d'une fosse à purin de 45 m³, etc.).

Le coût total est estimé à CHF 4,5 millions, sachant que la totalité des travaux est subventionnée à hauteur d'environ 75% par la Confédération et par le Canton de Vaud, pour autant que la réalisation des travaux s'effectue.

Dans le cas où les travaux ne seraient pas réalisés, le crédit d'étude sollicité ne sera pas subsidié et sera entièrement à la charge de la Commune.

2. TRONÇON, PERIMETRE CONCERNE

Le tronçon concerné est représenté sur la carte ci-dessous. Il correspond au rapport d'avant-projet du 25 octobre 2023 réalisé conjointement par les bureaux Montanum et RWB Vaud SA.



3. TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES RESEAUX D'EAU ET D'ELECTRICITE

Réseau électrique

Le prolongement du réseau électrique pour les alpages débutera à la station des Bioux Dessus (parcelle 1678). Il reliera ensuite en priorité les alpages sur lesquels il y a une transformation du lait en fromage (la Duchatte et le Bucley) et sur lesquels des vaches laitières sont traites (les Pièces). La ligne passant à proximité de ces dernières, le Village des Bioux, propriétaire, est joint au projet pour le raccordement électrique. Les alpages de la Grande Coche et de Jolimont seront également raccordés.

Les alpages qui traitent des vaches à l'heure actuelle utilisent tous des génératrices pour faire fonctionner leurs installations. Le raccordement électrique de ces alpages permettrait d'économiser plus de 25'000 litres de mazout par année.

La Société Electrique de la Vallée de Joux (SEVJ SA) s'est chargée du dimensionnement et du calcul des puissances. Le dimensionnement de la ligne pourra également permettre le raccordement d'installations photovoltaïques futures sur les toits des chalets (hors projet AF et pas de projet en cours à ce jour).

Réseau d'eau

Afin de profiter de la fouille destinée au raccordement électrique des chalets, le raccordement au réseau d'eau potable est également prévu. La pression de celui-ci aux Bioux étant largement insuffisante pour arriver aux derniers alpages, des stations de pompage devront être construites. Deux à trois étages de pression sont prévus. Les ouvrages du projet de la Commune de L'Abbaye s'inspireront du plan type de station de pompage du projet Resalp de la Commune du Chenit.

La fabrication de fromage à la Duchatte et au Bucley nécessite environ 700 m³ d'eau par saison (6'000 l/jour). L'eau devant respecter toutes les normes de potabilité, des installations conséquentes sont actuellement nécessaires pour traiter l'eau des citernes et les quantités disponibles sur place sont insuffisantes. Le raccordement de ces chalets permettrait en outre de se passer de la construction de nouveaux ouvrages de stockage et laisserait plus d'eau aux alpages du haut comme la Racine ou le Croset au Boucher.

Actuellement, l'eau manquante sur ces alpages est déjà charriée depuis le réseau à l'aide de bossettes et de camions.

Le dimensionnement de cette partie du projet est confié au distributeur ValRégIEaux et au bureau RWB Vaud SA. Les volumes quotidiens devant être fournis pour alimenter les alpages sont très faibles par rapport aux volumes déjà fournis à la population. De plus, la planification à moyen/court terme du réseau prévoit de pomper l'eau du Lac de Joux pour compléter les apports des sources. Les quantités nécessaires dans ce projet sont donc largement couvertes et ne pénaliseront pas les débits résiduels de la source du Brassus.

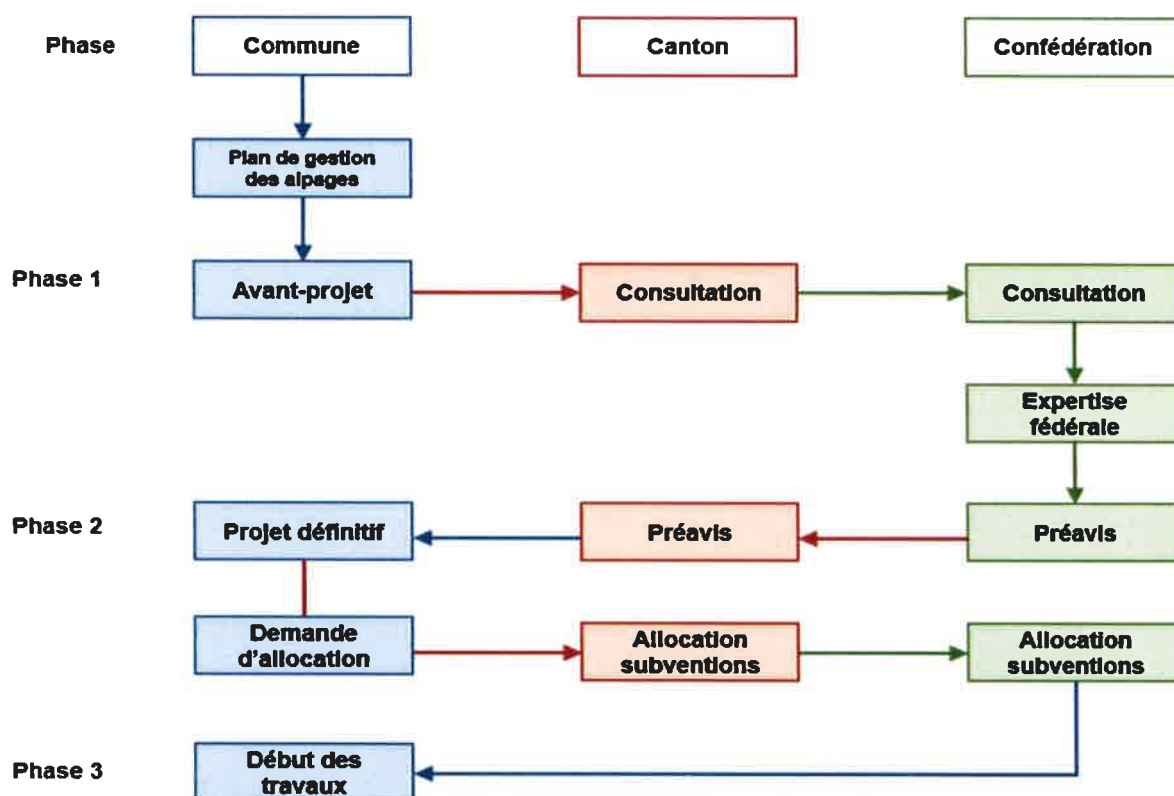
Le réseau ne sera pas dimensionné pour assurer la défense incendie des bâtiments.

4. ETAPES ET PROCEDURES

Un tel projet nécessite une réflexion globale qui dépend de plusieurs acteurs, cantonaux et fédéraux, pour les autorisations et l'aval pour les subventions.

Vous trouverez, ci-dessous, le tableau des procédures AF et ses différentes phases.

Suite au plan de gestion et à son avant-projet (phase 1), qui a été expertisé le 10 mai 2023, nous avons reçu un préavis positif de l'OFEV par courrier du 12 juillet 2024 (phase 2 préavis de la Confédération). Nous sommes actuellement dans l'attente du positionnement de M. Lionel Koop, adjoint à l'hydrogéologue cantonal de la direction générale de l'environnement (DGE), que nous avons rencontré le 21 août dernier et à qui un rapport technique concernant les travaux en zone S2 lui a été adressé (phase 2 préavis du Canton), afin de finaliser le projet définitif. Nous sommes donc à bout touchant de la demande d'allocation des subventions. En résumé, ce projet qui a démarré en 2021 n'a pas rencontré de problème majeur et a fait l'unanimité auprès des autorités cantonales et fédérales. Par ailleurs, la réfection de la zone de captage du Chalet du Croset au Boucher en 2022, ainsi que le changement du clédar sous le Chalet Neuf ce printemps, travaux englobés dans le projet en question, ont bénéficié par la Confédération d'autorisations de travaux anticipés.



5. COÛTS D'ETUDES

Les 2 bureaux d'études sollicitent aujourd'hui un engagement financier de la Commune de L'Abbaye pour les honoraires communs et qui concernent les prestations contenues dans l'offre correspondant aux cases cochées (☒) ci-dessous.

Phases		Phases partielles	
☐ 1	Définition des objectifs	☐ 11	Enoncé des besoins, approche méthodologique
☐ 2	Etudes préliminaires	☐ 21	Définition du projet de construction, étude de faisabilité
		☐ 22	Procédure de choix de mandataires
☐ 3	Etude du projet	☒ 31	Avant-projet, compléments selon expertise fédérale
		☒ 32	Projet de l'ouvrage

	☒ 33	Procédure de demande d'autorisation / Dossier de la mise à l'enquête
☐ 4 Appel d'offres	☒ 41	Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication
☐ 5 Réalisation	☐ 51	Projet d'exécution
	☐ 52	Exécution de l'ouvrage
	☐ 53	Mise en service, achèvement
☐ 6 Exploitation	☐ 61	Fonctionnement
	☐ 62	Surveillance / contrôle / entretien
	☐ 63	Maintenance
☐ 7 Expertise	☐ 71	Expertise

Dont vous trouverez, ci-après, le détail des calculs :

Phases et prestations ordinaires offertes	Montant total des prestations [CHF]	Bureau Montanum	Bureau RWB	VD SA
1. Définition des objectifs	0,00			
11. Enoncé des besoins, approche méthodologique				
2. Etudes préliminaires	0,00			
21. Définition du projet de construction, étude de faisabilité	0,00			
22. Procédure de choix de mandataires	0,00			
3. Etude du projet	80 500,00			
31. Avant-projet compléments selon expertise fédérale, mise à jour phase 31	17 000,00	17 000,00		
32. Projet de l'ouvrage	58 200,00	10 000,00		48 200,00
33. Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête	5 300,00	3 000,00		2 300,00
4. Appels d'offres	26 500,00			
41. Appels d'offres, comparaisons offres, propos. d'adjudication	26 500,00	4 000,00		22 500,00
5. Réalisation	0,00			
51. Projet d'exécution				
Supp. pour la part des structures porteuses	0,00			
52. Exécution de l'ouvrage	0,00			
Direction des travaux				
Direction générale des travaux				
Direction technique des travaux				
Contrôle de l'exécution				
53. Mise en service, achèvement	0,00			
6. Exploitation	0,00			
Prestations particulières TT selon demande du MO estimation : 6 000,00				
TOTAL DES PRESTATIONS HT	107 000,00	34 000,00	73 000,00	
Rabais 3%	-3 210,00	-1 020,00	-2 190,00	
Total HT, y compris rabais	103 790,00	32 980,00	70 810,00	
Frais 3%	3 113,70	989,40	2 124,30	
MONTANT TOTAL DE L'OFFRE (HT)	106 903,70	33 969,40	72 934,30	
MONTANT TOTAL DE L'OFFRE ARRONDI (HT)	CHF 106 900,00	CHF 33 960,00	CHF 72 930,00	
TVA 8,10%	8 658,90	2 750,75	5 907,35	
MONTANT TOTAL DE L'OFFRE (TTC)	CHF 115 558,90	CHF 36 710,75	CHF 78 837,35	

A savoir un montant de cent septante-trois mille quatre cent quarante-huit francs et septante-cinq centimes (CHF 173'448.75) TTC, réparti de la manière suivante :

• Montant déjà engagé	CHF	57'900.65
• Bureau Montanum :	CHF	36'710.75
• Bureau RWB VD SA :	CHF	78'837.35

	CHF	173'448.75
		=====

Le montant ci-dessus est arrondi à CHF 175'000.—, correspondant au présent préavis.

Il est précisé que le montant de CHF 57'900.65, susmentionné, correspondant aux frais d'études déjà engagés pour des démarches qui ont été faites préalablement et afin de pouvoir présenter le préavis tel qu'il l'est aujourd'hui.

6. AMORTISSEMENT

La modification de l'**art. 17, al. 1**, du règlement sur la comptabilité des communes indique que :

- 1 Les durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan (y compris stations d'épuration, réseaux d'eau et chauffages à distance) sont fixées en fonction de la catégorie d'immobilisations dans une annexe.

C'est la raison pour laquelle la méthode d'amortissement figure dans le texte du préavis comme suit :

- Le montant sera amorti sur une durée de **10 ans** (crédit d'étude, assimilé aux travaux de minimales importance), selon l'annexe du RCom (cité ci-dessus), par le compte 328.3311.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, afin de poursuivre ce projet, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 11/2024 relatif au crédit d'études pour les améliorations structurelles sur les alpages de la Commune de L'Abbaye et du Village des Bioux,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

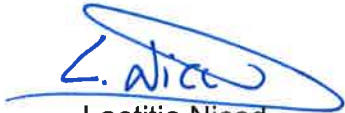
décide

- 1) **d'accorder** un crédit, si nécessaire, de cent septante-cinq mille francs (CHF 175'000.--), TTC pour le crédit d'étude de ce dossier.

- 2) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt, si nécessaire, dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.-). L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à huit millions trois cent septante-deux mille sept cents francs (CHF 8'372'700.--).

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité, dans sa séance du 30 septembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
 Christophe Bifrare		 Laetitia Nicod

Délégué municipal : M. Patrick Berktold

Commission chargée de l'étude du préavis n° 11/2024 :

Rapporteur : M. Manoé Peter
Membres : Mme Véronique Rochat
 M. Gaël Berney
 Mme Anaïs Piazzini
 M. Thoma Cotting
Suppléants : M. Steve Desarzens
 Mme Solenne Rochat